

Réunion du 9 mars 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 109  
Nombre de présents : 82  
Nombre de votants : 100

L'an deux mille quinze, le neuf mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Nadia BEAUSSART (suppléante d'Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Paul MONTAUT, Roger BUROSSE (suppléant de Didier REY), Jean-Pierre DUBREUIL, Nicole TURRA, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Michel LAGOUEARDAT, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Louis GOUDICQ, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Michel CAMDESSUS, Estelle PALIS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Emmanuel HANON, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Fabien LARRIVIERE, Catherine LEYGUES, Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Claude ESCOFET, René LACABE, Carole LARRIEU, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Elisabeth SAN AUGUSTIN (suppléante d'Emmanuelle LACROIX-CHAGUE), Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Maïthé MIRASSOU, Christian LECHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Guy LAFFITTE (pouvoir à Michel LAURIO), Didier ALSINET, Philippe GARCIA (pouvoir à Madeleine BROLESE), Frédéric LAVIELLE (pouvoir à Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Axelle MARCHET (pouvoir à Alice BENAVENTE), Patrick TASSERIE (pouvoir à Yves DARRIGRAND), Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE, Daniel BOULIN, Jean-Jacques TEIXEIRA (pouvoir à Louis COSTEDOAT), Michel JESER, Didier REY, Albert LASSERRE-BISCONTE (pouvoir à Michel LAGOUEARDAT), Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Jacques CLAVE (pouvoir à Michel CAMDESSUS), Véronique ETCHART (pouvoir à Estelle PALIS), Stéphanie LERICHE (pouvoir à Corinne CARRIAT), Sylvie MOUSQUES dit CABANOT (pouvoir à Gilbert AURRIAC), Corinne RHOUY, Philippe GAUDET (pouvoir à Claire-Lise LAFOURCADE), Jean-Pierre HOURCLE (pouvoir à Emmanuel HANON), Dominique LALANNE, Marie-Luce MUSEL (pouvoir à Bernadette PRADA), Jean-Marc TERRASSE (pouvoir à Fabien LARRIVIERE), Sylvie DAHETZE, Thierry LAFFITTE (pouvoir à Paul MONTAUT), Michel LABOURDETTE (pouvoir à Carole LARRIEU), Emmanuelle LACROIX-CHAGUE et Gérard DUCOS (pouvoir à Jean-Pierre DUBREUIL).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mme Bénédicte ALCETEGARAY, M. Anthony BERBEL.

**RAPPORT N° 34 : CENTRE CULTUREL MULTIMEDIA : RECHERCHE DE FINANCEMENTS POUR L'OPERATION D'INFORMATISATION ET D'EQUIPEMENT MATERIEL INFORMATIQUE DE LA MEDIATHEQUE DU CENTRE CULTUREL**

**Rapporteur** : M. Louis COSTEDOAT

Le centre culturel qui doit ouvrir ses portes à l'automne 2015 est conçu comme un véritable pôle culturel, scientifique et citoyen à l'échelle de la communauté de communes de Lacq-Orthez. Inscrit par ailleurs dans le projet de renouvellement urbain de Mourenx, il sera moteur dans le développement de l'attractivité de la ville et l'accueil d'un public diversifié.

La communauté de communes de Lacq-Orthez et la mairie de Mourenx ont mis en place un projet culturel et scientifique d'établissement commun à tous et complétant les spécificités et les politiques menées par chaque équipement composant le centre culturel.

L'objectif principal est de favoriser l'accès de tous aux services offerts en matière de littérature, de son, d'image et de cinéma, de TIC, sciences, techniques, industrie, art contemporain et savoirs sous différentes formes.

Pour ce faire, la médiathèque du centre culturel doit s'informatiser et s'équiper en matériel informatique de manière à répondre aux objectifs définis dans son projet d'établissement c'est-à-dire être une médiathèque pilote en matière de TIC et de services en ligne, d'expérimenter et de développer avec l'intégration de la cyber-base :

- des outils de gestion professionnelle optimisés permettant le fonctionnement de la médiathèque et de l'ensemble du réseau des bibliothèques, en full web,
- une palette de services allant de l'initiation au perfectionnement pointu, de la création à l'autoformation, de services dans les murs de la médiathèque à des services en ligne : ressources numériques en ligne, portail participatif, création multimédia, diffusion d'œuvres protéiformes interactives, etc.,
- la possibilité de développer des contenus web (reportages, témoignages, créations locales, etc.) présents sur le site et alimentant les échanges interactifs avec les usagers de la toile,
- le renforcement et le développement de services interactifs en ligne au travers du portail web 2.0, de blogs, de la présence permanente de la médiathèque sur divers réseaux sociaux pour une production et une gestion de contenus d'information, de formations et des services mieux adaptés à la diversité des usages, individualisés et participatifs,
- l'intégration du site de la médiathèque dans l'environnement web de l'utilisateur (plug-ins, services mobiles).

Au vu de ces objectifs, l'Etat et le conseil général peuvent intervenir pour l'informatisation et l'équipement informatique au titre de leurs lignes sectorielles.

Concernant la subvention pouvant être attribuée par l'Etat au titre de « la 1<sup>ère</sup> fraction du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt », le dossier de demande doit présenter l'opération accompagnée du cahier des charges et doit établir un état estimatif détaillé de la dépense.

Pour permettre de répondre aux objectifs rappelés ci-dessus, le montant de l'informatisation et de l'équipement informatique a été estimé à un montant maximum de 340 000 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et par 86 voix pour et 14 abstentions, décide :

- **d'approuver** le coût prévisionnel global de l'opération estimé à 340 000 € HT,
- **d'autoriser** son Président à mener toutes les démarches nécessaires auprès :
  - de l'Etat au titre de la « 1<sup>ère</sup> fraction du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt »,
  - du conseil général au titre du règlement du dispositif concernant le Schéma départemental de lecture publique, adopté lors de la session du Budget primitif 2014, le 11 avril 2014,

afin de mobiliser les aides pouvant être allouées pour l'informatisation et l'équipement matériel informatique de la médiathèque intercommunale du centre culturel.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 11/03/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/03/2015